

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européens
pour les affaires maritimes et la pêche



Compte-rendu Commission Mer et Littoral des Pays d'Auray –Pays de Vannes 25 mars 2021 en visio

Etaient présents avec voix délibérative :

Membres du collège public : 8

- **ALLAIN LE PORT Anita**, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- **CLÉRY Muriel**, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- **GUIHARD Alain**, EPTB Baie de Vilaine
- **LESUEUR Marie**, Agrocampus Ouest
- **LE PELLETIER BOISSEAU Patrick**, Pays d'Auray
- **LE DÉLEZIR Ronan**, Pays d'Auray
- **LIZÉ Jean-Marc**, Criée de Quiberon
- **PERRON Yannick**, Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel

Excusés : ALLAIN LEPORT Anita (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), BELZ Jean-Michel (Mairie de Quiberon), COCHENNEC LAUREAU Nathalie (IFREMER), LESUEUR Marie (Agrocampus Ouest), RIVIERY Jean-Pierre (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), TILLAUT Yves (Syndicat Mixte de la ria d'Etel)

Membres du collège privé : 8

- **MARIE Céline**, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-mer
- **BOURBON Claude**, mareyeur
- **FOUCHER Gilles**, CRC Bretagne Sud, mytiliculteur
- **JACOB Thierry**, CDPMEM 56
- **LAVACHERIE Alain**, salarié ostréicole
- **LE GAL Philippe**, CRC Bretagne Sud
- **MAHEO Bertrand**, CRC Breagne Sud
- **ZELLER Jean-Marie**, Conseil de développement du Pays de Vannes

Excusés : COUDON Frédéric (CRC Bretagne Sud), DAVID Myriam (Association Entre dans la Ronde), LEMOINE Sébastien (CRC Bretagne Sud), LE NEZET Olivier (CDPMEM 56), LE SAUCE Rolland (CODEPA)

Membres sans voix délibérative :

- **GALLO Anne**, Région Bretagne

Equipe technique :

- **GOURMAUD Steve**, Région Bretagne
- **LE CROUHENNEC Julien**, Pays d'Auray
- **MAZODIER Marion**, Pays d'Auray

- **MOULIN Emmanuel**, Pays d'Auray
- **TRALLERO Nina**, GMVA, service contrats territoriaux

I. Vérification du double quorum

La Commission mer et littoral est composée de 25 membres (12 représentants publics et 13 représentants privés). Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres, soit 13 membres, avec au moins 50% de membres privés. La réunion se passant en visio, un appel nominal est fait par l'animatrice.

Sont présents ce jour : 8 publics et 8 privés avec voix délibérative. Le double est quorum est atteint à condition qu'1 personne du collège public ne vote pas. Anita ALLAIN LE PORT de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération s'abstient.

II. Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la Commission mer et littoral du 09 février 2021
- Présentation de l'avancement de la consommation des crédits par thématique
- Audition des porteurs de projets
- Débat et application des notes de priorisation
- Autorisation de transferts d'enveloppes entre fiches actions
- Infos diverses

III. Validation du compte-rendu de la Commission mer et littoral du 09 février 2021

Les membres de la CML valident à l'unanimité le compte-rendu de la Commission mer et littoral qui s'est tenue le 09 février 2021.

IV. Tableau récapitulatif des montants mobilisés et restants en CML

ERRATUM : Le tableau d'avancement de la consommation des crédits présentés en CML le 25 mars 2021 présente une erreur : les crédits restants sur la fiche action 2 sont de 30 854,14 € et non pas 30 854,28 €. Ci-dessous la version corrigée.

| Fiche-action (n°) | Dotation DLAL FEAMP | Etat des crédits FEAMP mobilisés par les précédentes CML | Crédits FEAMP mobilisés pour la CML ¹ | Crédits FEAMP restants à mobiliser en CML |
|---|---------------------|--|--|---|
| 1- Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture | 94 213,18 € | 61 851,43 € | 87 648 € | 32 361,75 € |
| 2 - Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production | 424 767,68 € | 393 913,40 € | 28 237,4 € | 30 854,14 € |

¹ Sous réserve d'un vote favorable ou favorable sous réserves.

| | | | | |
|--|-----------------------|---------------------|------------------|---|
| 3 - Améliorer l'attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation/transmission facilitée | 30 000 € | 3960,57 € | 0€ | 26 039,43 € |
| 4 - Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire | 374 087,61 € | 295 863,22 € | 129 737,6 € | 78 224,39 € |
| 5 - Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies | 45 928,12 € | 24000 € | 4140 € | 21 928,12 € |
| 6 - Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques | 11 003,41 € | 10 915,29 € | 0 € | 88,12 € |
| 7 - Animer et mettre en œuvre la stratégie | 165 794,05 € | 27 407,33 € | 0 € | 138 386,72 € |
| TOTAL | 1 145 794,05 € | 817 911,24 € | 249 763 € | 189 495,95 € (sans l'animation) |

Les montants suivants sont réattribués ou retirés par fiche action suite au passage en CUP de dossiers de demande d'aide :

| | |
|-----------------------|---|
| Fiche action 1 | + 10 267,79 Ajustement dépenses : CRC - SECURE |
| Fiche action 2 | + 644,46 Ajustement dépenses : CDPMEM - SEPTIC -24,53 Ajustement dépenses : Questembert Communauté - Océans plastifiés |
| Fiche action 3 | +20 558,20 Réduction des dépenses éligibles : CDPMEM - Fête de la Coquille Saint Jacques + 28286,55 Ajustement dépenses : Criée de Quiberon - Valorisation de la pêche durable du Sud Morbihan - phase 1 : investissement + 32 693 Abandon de la demande : CRC - Mise en œuvre de la stratégie de communication du CRC BS |

V. Sélection et application des notes de priorisation

RAPPEL - Les critères de priorisation suivants ont été votés à l'unanimité lors de la dernière CML du 09 février 2021 :

Une note sur 130 points est attribuée à chaque nouveau projet :

- Projet collectif : 30 PTS
- Projet porté par les professionnels : 30 PTS
- Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 30 PTS
- Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS
- Projet pérenne et transférable : 20 PTS

Cette note devrait permettre de prioriser parmi les projets étant sélectionnés par les membres de la CML (répondant déjà aux critères de sélection) en cas de crédits insuffisants.

- **CDPMEM 56 - ACDC – Amélioration des connaissances pour une gestion durable des pouces-pieds**

Présentation par Marine BARBIER, secrétaire générale adjointe du Comité départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan.

Le porteur de projet apporte quelques précisions sur le projet :

Le projet n'associe pas directement de partenaires scientifiques institutionnels pour plusieurs raisons :

- Il n'existe pas de spécialiste sur les pouces-pieds,
- l'IFREMER se désengage de plus en plus sur l'évaluation des ressources et la prospection des espèces
- une corrélation de protocole avec l'IFREMER pourra être faite malgré tout, comme cela a été fait sur d'autres projets
- le travail de terrain est tout à fait réalisable par un bureau d'études

La suite de questions (Q) réponses (R) avec les membres de la commission permettent d'apporter d'autres compléments d'information :

- Q : Arrive-t-on à chiffrer le tonnage de la pêche illicite ?
R : Des braconniers espagnols ont été aperçus encore la semaine dernière à Quiberon mais le montant des amendes est tellement faible au regard du prix de revente en Espagne qu'il n'est pas dissuasif. Cela est donc impossible de quantifier ce qui est ramassé. Les unités de contrôle manquent de moyens, il faudrait pourtant réaliser une opération coup de poing.
- Q : vous êtes-vous rapproché du MNHN ? (Museum National d'Histoires Naturelles)
R : nous ne les avons pas encore contactés mais ils font partie de la liste des partenaires que nous contacterons. Par ailleurs, dans le cadre du projet INTERREG PERCEBES, le référent scientifique est la station biologique de Roscoff, nous souhaitons voir avec eux s'il est possible de les impliquer dans le projet.
- Q : peut-on imaginer que les résultats de ce projet puissent être communiqués vers les territoires concernés par la pêche de pouce-pied (ex : Finistère) ?
R : bien sûr, tous les résultats du projet seront mis au profit des autres acteurs concernés par la problématique

Les membres de la CML confirment l'intérêt pour ce projet qui devrait permettre de mieux connaître le pouce-pied et favoriser la réimplantation de l'espèce sur nos côtes. Cependant il est souligné que le projet n'a d'intérêt que si en parallèle, la question du braconnage est prise au sérieux et en charge par les organismes de contrôle et la profession.

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la Région de la préservation et la gestion durable des espèces.

Thierry JACOB, membre du conseil du comité départemental des pêches et des élevages marins s'abstient de voter.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Note de priorisation : 100/130

Projet collectif : 30 PTS

Projet porté par les professionnels : 30 PTS

Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 0 PTS

Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS

Projet pérenne et transférable : 20 PTS

- **Syndicat ostréicole de la ria d'Étel - Breizh Ostrea – une communication audiovisuelle originale pour valoriser les ostréiculteurs de la ria d'Étel**

Présentation par Samuel LOIRE, membre du syndicat ostréicole de la ria d'Étel et de Lou Kevin ROQUAIS de l'entreprise Wakal Films.

La Région soutient ce projet, il va permettre de valoriser l'économie, les métiers et le patrimoine ostréicoles.

Il est conseillé cependant de ne pas cantonner la communication aux réseaux sociaux mais bien de trouver des moyens de diffusion élargis : comité régional du tourisme, offices de tourisme, communes, partenaires...

Le projet valorisant le métier et les pratiques ostréicoles dans leur ensemble, il serait aussi pertinent de diffuser ces vidéos et photos hors ria d'Étel.

Les membres de la commission mer et littoral saluent l'entrain de la nouvelle génération sur la ria d'Étel et la positivité qui dégage de ce projet.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Note de priorisation : 130/130

Projet collectif : 30 PTS

Projet porté par les professionnels : 30 PTS

Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 30 PTS

Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS

Projet pérenne et transférable : 20 PTS

- **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération – Mise en œuvre de la scénographie d'Ostreapolis**

Présentation par Muriel HASCOET, directrice du tourisme à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Les échanges avec les membres de la commission permettent d'apporter des compléments d'information :

Le comité scientifique doit perdurer et doit être un partenaire dans l'animation du lieu (les professionnels et plus largement : l'IFREMER, l'UBS...). C'est assez ouvert, on prévoit des réunions à venir avec les professionnels. Nous n'organiserons pas nous même de vente et de dégustation mais si les professionnels le souhaitent, ils pourront tout à fait proposer ce service sur le parvis de l'équipement par exemple.

Philippe LE GAL, président du CRC Bretagne Sud, précise que l'idée est très bonne mais qu'à ce jour Le CRC a suspendu le partenariat avec GMVA sur ce projet car des remarques n'ont pas été prises en

compte (sur le fait notamment qu'il paraît inadapté de lancer la polémique sur la triploïde au sein de cet équipement). Une réunion a lieu le 1^{er} avril avec GMVA et devrait permettre d'éclaircir la situation.

Anne GALLO, Vice-présidente de la Région, précise les conditions qui sont émises sur ce projet depuis le début :

- Que soient pris en compte les enjeux sur la qualité des eaux littorales et l'attractivité touristique.
- Que le bâtiment soit en connexion complète avec des modalités de déplacement doux
- Que l'équipement redirige vers les chantiers ostréicoles

Ces trois conditions semblent remplies.

Le projet est déjà financé par ailleurs par des crédits régionaux sur la construction du bâtiment, il n'est donc pas considéré comme prioritaire pour la Région.

Les membres de la CML s'accordent à dire que c'est un bon projet qui s'inscrit dans une dynamique et une stratégie territoriale intéressante mais estiment que la consolidation du partenariat avec le CRC est absolument nécessaire.

Anita ALLAIN LE PORT, conseillère communautaire et référente sur le projet Ostreapolis à GMVA s'abstient de voter.

7 critères sur 8 atteints (critère implication des professionnels partiellement atteint)

Un avis favorable est soumis au vote – Résultat : 11 abstentions, 1 avis favorable

Il est ainsi proposé **un avis favorable avec réserves** : que le partenariat avec le CRC soit confirmé. Avis confirmé à l'unanimité.

Note de priorisation : 70/130

Projet collectif : 30 PTS

Projet porté par les professionnels : 0 PTS

Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 0 PTS

Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS

Projet pérenne et transférable : 20 PTS

- **GIE La Pénestin - Unité de traitement de l'eau de mer pour la purification collective des coquillages a Pénestin**

Présentation par Frédéric GUIHENEUF, responsable de site pour le GIE La Penestin et Jérémie CAMARET, président du GIE.

Les échanges avec les membres de la commission permettent d'apporter des compléments d'information :

- Pour l'instant, le GIE regroupe environ 1/3 des producteurs de Pénestin, pour le reste des producteurs chacun à des équipements individuels d'écumage, ce sont des entreprises plus familiales qui n'ont pas forcément d'intérêt à mutualiser. Cependant, le GIE est ouvert à toute autre entrée.
- Tous les rejets se font exclusivement par le réseau des eaux usées. Le porteur de projet précise que le GIE sera la 1^{ère} entreprise qui sera implantée sur la zone de Loscolo (l'entreprise est dans une zone trop enclavée à l'heure actuelle pour pouvoir se développer correctement). Les modes de traitement des rejets seront plus poussés.

Le projet est jugé très intéressant par les membres de la CML car il favorise la mise en commun et la mutualisation et est ouvert à toute entrée future. Par ailleurs, aujourd'hui il y a deux axes sur lesquels les acteurs doivent travailler : la reconquête de la qualité de l'eau (politique d'assainissement) mais celle-ci étant difficile et longue à gagner, le choix d'épurer les coquillages devient un deuxième axe incontournable. C'est aussi un outil qui peut permettre de développer les marchés à l'exportation même si la qualité de l'eau était irréprochable.

Anne GALLO rappelle que toute dépense supérieure à 1500 euros HT doit faire l'objet de la présentation de 3 devis

Gilles FOUCHER, membre du GIE LA PENESTIN, s'abstient de voter.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Note de priorisation : 130/130

Projet collectif : 30 PTS

Projet porté par les professionnels : 30 PTS

Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 30 PTS

Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS

Projet pérenne et transférable : 20 PTS

- **C.A.T. - Le Courrier des îles, un navire à voiles collectif et utile**

Les questions des membres de la commission permettent d'apporter quelques précisions :

Le porteur a déjà eu des contacts avec la mairie du Palais et le député Jimmy Pahun mais pour l'instant pas plus de liens avec les élus du territoire. L'objectif de l'embauche est justement de travailler sur ces partenariats.

Pour l'instant, le bateau n'a pas de place à quai mais cela fera partie de la réflexion.

Le projet fait débat au sein de la commission mer et littoral :

C'est un outil intéressant pour la promotion des marins mais il ne semble pas assez avancé pour certains membres de la commission mer et littoral. Des freins importants sont à lever notamment la recherche de places à quai, qui peut s'avérer très compliqué dans le Morbihan. Le planning d'occupation des ports est bien chargé en saison, il faut anticiper.

Yannick Perron, directrice du Lycée professionnel maritime et aquacole d'Etel les a rencontrés il y a quelques mois et précise que le projet a beaucoup évolué dans sa définition depuis, que le porteur a été très à l'écoute des partenaires qu'il a rencontrés. Les ambitions sont intéressantes pour le territoire, pour le lycée maritime et les futurs clients des formations, la formation BIMER notamment (brevet d'initiation à la mer qui a été créé récemment).

6 critères sur 8 atteints (implication des professionnels et pérennité non atteints)

Avec 6 abstentions pour un avis favorable il est finalement conclu un avis favorable avec réserve à l'unanimité.

Réserves à lever : mise en place d'actions concrètes pour étoffer les partenariats avec les acteurs du Pays d'Auray et Pays de Vannes.

Note de priorisation : 130/130

Projet collectif : 30 PTS

Projet porté par les professionnels : 30 PTS

Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 30 PTS

Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS

Projet pérenne et transférable : 20 PTS

- **Ty Bezhin, Lucie CORGNE - Récolte, affinage et vente d'algues marines**

La présentation orale de la porteuse de projet et les échanges avec les membres de la commission permet d'apporter des compléments d'information sur les contraintes environnementales sur les zones de cueillette dans le Golfe du Morbihan : il n'y a pas de suivi sur la qualité de l'eau avec une entrée algues, donc par défaut, les suivis sont calés sur le classement sanitaire des zones conchylicoles. Les zones de pêche de Lucie Corgne se situent essentiellement côté océan (presqu'île de Rhuys et presqu'île de Quiberon). Elle intervient sur le Golfe que ponctuellement en hiver, lorsque la saison de plaisance est terminée (pour éviter les pollutions aux métaux lourds et hydrocarbures), et sur des pointes orientées vers l'océan.

Par ailleurs, il est suggéré à Lucie Corgne de se rapprocher du PNR du Golfe du Morbihan pour adhérer à la marque parc qui sans doute serait adaptée aux algues qu'elle affine et vend sur le marché local (contact : Julia Thibault au PNR). Les palourdes du banc de Truscat ont été les premiers produits de la mer à être valorisés via cette marque.

Les membres de la commission mer et littoral jugent ce projet emblématique de la stratégie DLAL FEAMP du Pays d'Auray - Pays de Vannes. Il permet de mettre en avant le patrimoine maritime du territoire. Il s'agit par ailleurs du premier dossier "algues" étudié au sein du programme et portée par une femme. C'est une excellente initiative pour faire connaître les algues du territoire, l'activité de cueillette et de transformation et pour initier la structuration d'une filière locale pourvoyeuse d'emplois.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Note de priorisation : 100/130

Projet collectif : 0 PTS

Projet porté par les professionnels : 0 PTS

Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 30 PTS

Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS

Projet pérenne et transférable : 20 PTS

- **CRC Bretagne Sud - Etude de la contamination et de la Purification des palourdes en norovirus, ainsi que Leur comportement en bassin de Purification –PELEPURE**

Les questions des membres de la commission permettent d'apporter quelques précisions et remarques :

- Le CRC a bien prévu d'acheter un certain nombre suffisant de palourdes à stocker, prélever et analyser pour les besoins de l'étude.
- Le point REMI des Presses en rivière de Crac'h serait un site intéressant car un échantillonnage d'huitres et de palourdes est possibles et le site est souvent contaminé par Norovirus.
- Une question importante sera à prendre en compte dans l'étude : pour les coquillages qui sont prélevées dans des zones non contaminées, peut-on continuer de les rentrer dans nos bassins ? Quel est le potentiel de contamination de ces palourdes ?

Le projet est jugé intéressant par les membres de la CML dans la mesure où il s'intéresse à un autre coquillage que l'huitre et la moule. La culture de palourde est par ailleurs une activité importante sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes.

Philippe LE GAL, président du CRC ne participe pas au vote.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Note de priorisation : 100/130

Projet collectif : 30 PTS

Projet porté par les professionnels : 30 PTS

Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 0 PTS

Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS

Projet pérenne et transférable : 20 PTS

Résultat final des votes de priorisation :

| Rang | Projet | Montant demandé | Montant restant à attribuer |
|-------------|---|------------------------|------------------------------------|
| 1 | GIE LA PENESTIN | 87 648 | 189 496,09 |
| 1 | Syndicat ostréicole de la ria d'Étel | 3801,6 | 101 848,09 |
| 2 | ACDC (CDPMEM) | 25 870 | 98 046,49 |
| 2 | TY BEZHIN | 14 120 | 72 176,49 |
| 2 | PELEPURE (CRC) | 28 237,4 | 58 056,49 |
| 3 | Le courrier des îles | 4140 | 29 819,09 |
| 4 | Ostréapolis | 85 946 | 25 678,95 |

La proposition suivante est validée à l'unanimité : attribuer a minima les 25 678,95 restant au projet Ostréapolis et lui attribuer les éventuels reliquats à venir dans la limite des 85 946 demandés.

VI. Tableau récapitulatif des décisions de la CML

Les projets sont listés dans l'ordre des auditions (en rouge, le projet jugé moins prioritaire et n'obtenant pas le montant demandé, faute de crédits suffisants)

| Nom du projet | Maître d'ouvrage | Fiche action | Décision de la CML | Subvention FEAMP et montant total proposée en CML | Note de priorisation |
|--|--|--------------|--------------------------|---|----------------------|
| ACDC – Amélioration des connaissances pour une gestion durable des pouces-pieds | CDPMEM 56 | FA4 | Favorable* | 25 870 € | 100/130 |
| Breizh Ostrea – une communication audiovisuelle originale pour valoriser les ostréiculteurs de la ria d'Étel | Syndicat ostréicole de la ria d'Étel | FA4 | Favorable* | 3801,60 € | 130/130 |
| Mise en œuvre de la scénographie d'Ostreapolis | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | FA4 | Favorable sous réserves* | L'enveloppe restante, soit 25678,95 € + potentiels reliquats à venir dans la limite des 85 946 € demandés | 70/130 |
| Unité de traitement de l'eau de mer pour la purification collective des coquillages à Pénestin | GIE LA PENESTIN | FA1 | Favorable* | 87 648 € | 130/130 |
| Le Courrier des îles, un navire à voiles collectif et utile | C.A.T. | FA5 | Favorable sous réserves* | 4140 € | 80/130 |
| Récolte, affinage et vente d'algues marines | TY BEZHIN – Lucie CORGNE | FA4 | Favorable | 14120 € | 100/130 |
| Etude de la contamination et de la Purification des palourdes en norovirus, ainsi que Leur comportement en bassin de Purification - PELEPURE | CRC BRETAGNE SUD | FA2 | Favorable* | 28 237,40 € | 100/130 |

* Justifications et réserves explicitées ci-dessus dans la partie V. Sélection et application des notes de priorisation

Les fiches projets rédigées à l'issue de la CML, avec avis et remarques, sont contractuelles et annexées à ce présent document (cf. [annexe 2](#)). Les dossiers de demande de subventions devront être conformes au contenu des fiches projets.

Les présentations power point des porteurs de projet sont annexées à ce présent document (cf. [annexe 3](#)).

VII. Transfert d'enveloppes entre fiche actions

Afin de répondre à tous les besoins des projets étudiés ce jour, le transfert d'enveloppes entre fiche action suivant est voté à l'unanimité :

| | Montant restant | Montant demandé | Transfert à opérer | enveloppe V5 |
|-----|-----------------|-----------------|--------------------|--------------|
| FA1 | 32 361,75 | 87648 | 55 286,25 | 149 499,43 |
| FA2 | 30 854,14 | 28 237,40 | -2 616,74 | 422 150,94 |
| FA3 | 26 039,43 | 0 | -26 039,43 | 3 960,57 |
| FA4 | 78 224,39 | 69470,55 | -8 753,84 | 365 333,77 |
| FA5 | 21 928,12 | 4140 | -17 788,12 | 28 140,00 |
| FA6 | 88,12 | 0 | -88,12 | 10 915,29 |

VIII. Agenda

- 25 mars 2021 (à confirmer) : 13ème commission mer et littoral
- 30 mars 2021 : rencontres nationales DLAL FEAMP en visio
- Avril à Septembre 2021 : évaluation
- Septembre 2021 à février 2022 : nouvelle candidature